



Le Boutillon de la Méridine

N° 33 Janvier- Février 2014



Bonne année 2014 à tous. Merci à tous les lecteurs qui nous soutiennent et qui sont de plus en plus nombreux. Pour ce qui concerne notre journal, nous avons recruté un nouveau membre au Comité de direction : René Ribéraud, Président de la troupe de théâtre des « Durathieurs de Jhonzat ». *Oi ét-in houme conséquent*, fortement imprégné de culture saintongeaise, qui va nous faire profiter de son savoir-faire.

Dans ce numéro du Boutillon, il sera question du Jardin de Gabriel, un jardin surprenant, un lieu magique qui mérite votre visite. Nous vous parlerons des loups, qui créaient du désordre dans nos campagnes il n'y a pas très longtemps. Nous avons également rencontré une Saintongeaise des environs de Matha, qui nous a donné une chanson que nous ne connaissions pas. Enfin nous terminerons par des histoires en patois saintongeais. Et n'hésitez pas à consulter notre site internet et à nous écrire : <http://journalboutillon.com/> . Bonne lecture.

Pierre Péronneau

Le jardin de Gabriel

Si vous prenez l'ancienne voie romaine qui conduit de Saintes à Poitiers, vous ne pouvez pas rater le jardin de Gabriel. En arrivant au village de « Chez Audebert » (commune de Nantillé), entre Écoyeux et Sainte-Même, vous voyez le jardin, sur le bord de la route.



Près de 400 statues attendent votre visite, à l'endroit précis où le sculpteur les a installées. Gabriel Albert est un autodidacte. Né en 1904, il a peu fréquenté l'école : « J'avais rentré à six, et à dix ans j'ai sorti. Vous pensez que dans quatre ans on peut apprendre ... » disait-il.

Il a exercé plusieurs métiers pour vivre : laitier, scieur de long, puis menuisier. Mais il a un fort besoin de créer, et cet instinct le porte à la sculpture, à partir de rudiments de base puisés dans quelques livres. Ses statues sont



réalisées avec du ciment, coulé sur une armature en fer, l'ensemble étant colorisé.

Il commence par des animaux, puis il se lance dans la sculpture de femmes nues.

Mais ses compositions sont très variées. On y trouve des artistes (Georges Brassens, Jacques Brel, Goulebenéze dont il a sculpté quatre bustes), des hommes politiques (De Gaulle, Marchais, Mitterrand, Chirac, Reagan, Giscard ...), Blanche Neige et les sept nains, des anges et même le Christ. Il a sculpté également des inconnus, souvent des paysans. Il a construit lui-même et aménagé la maison d'habitation, ainsi que l'atelier dans lequel il travaillait ses œuvres.

Gabriel Albert est décédé en mai 2000, et la commune de Nantillé est devenue propriétaire du jardin et des statues. Mais depuis sa mort les œuvres se sont dégradées, certaines ont été volées (quelques unes furent retrouvées), car la commune n'a pas les moyens nécessaires pour gérer seule ce parc.

Une association de défense s'est donc constituée, présidée par Michel Mazouin (Président de l'Office de tourisme de Saint-Jean d'Angély – Saint Hilaire de Villefranche), et la Région Poitou-Charentes s'est intéressée au site.

En 2009 et 2010, la Région a procédé à un inventaire du site, dans le but de répertorier les statues et de prévoir les travaux à effectuer pour remettre les œuvres en état. Il en est sorti un magnifique ouvrage, édité par Geste Éditions en 2011, qui obtint la même année le prix des mouettes du Conseil Général.

Le 10 novembre 2012, Ségolène Royal est venue visiter le jardin, accompagnée de personnalités. Elle est restée environ une heure, à faire la visite et se faire expliquer les raisons de ce jardin.



Depuis, les choses ont évolué. Le Conseil Régional a fait refaire l'entourage du jardin, pour éviter les vols et mieux le protéger.

Le projet du Conseil Régional comprend trois actions :

- restaurer le site,
- aménager le jardin en un lieu d'accueil au public,
- créer un centre d'interprétation de l'art brut au centre duquel prendrait place l'œuvre de Gabriel Albert.

Le Conseil Régional, pour réaliser ces objectifs, va acheter à la commune l'ensemble du site, et prévoit d'engager des sommes importantes. Les retombées économiques seront certainement intéressantes pour la commune de Nantillé.

En attendant que ces travaux commencent, vous pouvez



toujours venir visiter ce lieu magique. Il vous suffit de le demander par l'intermédiaire du Boutillon, et c'est moi qui vous ferai la visite. Vous verrez l'ensemble des œuvres de Gabriel, ainsi que son atelier, qui est resté tel qu'il l'a laissé

avant de partir, un endroit très émouvant, dans lequel figurent ses outils, et les éléments qu'il n'a pas eu le temps d'utiliser.

Et pendant l'été, n'oubliez pas d'assister aux spectacles poétiques et musicaux organisés par l'association de défense du site. Nous vous en tiendrons informés dans le Boutillon.

Maït' Piàrré

Un loup enragé à Beurlay le 12 octobre 1822

Pierrette Rodriguez

Vers 1780, un loup hydrophobe, parti de St Saturnain de Séchaud, vers Port d'Envaux, parcourut la campagne jusqu'à St Porchaire. Il « *mordit ou déchira 19 personnes, dont une seule survécut* ».



Le 12 Octobre 1822, un vieux loup, de haute stature, traverse les communes de St Thomas des Bois, et de La Vallée. Il décime quelques troupeaux de bêtes à laine au passage, mordant aussi les chiens qu'il rencontre.

Arrivé sur la commune de Beurlay, il attaque deux paysans, Boutin et Bonniot, qui se défendent courageusement ; seul Bonniot sera légèrement mordu. Poursuivant son chemin, il attaque le troupeau d'un nommé Aimard, gardé par ses deux filles. Alarmé par leurs cris, il accourt.

Son chien, puis lui-même, sont attaqués. Ses filles, venues à la rescousse, sont terriblement mutilées. Le terrible animal se dirigea ensuite sur le village de la Marboire, commune de St Sulpice d'Arnoult. Il attaque de nouveau un troupeau, celui d'un nommé Combeau, gardé par l'une de ses filles.

Ses cris attirent le loup sur elle, qui la mord profondément à la tête, et aux épaules. Le père, arrivé en renfort avec son autre fille et son jeune fils, sont tous horriblement mordus. Georget, un ancien militaire habitant le village, couvert de blessures reçues sur le champ de bataille, arrive avec un levier, et frappe le loup, ce qui le rend encore plus « enragé » ! Il arrive enfin à lui faire prendre la fuite.

Une demi-heure plus tard, François Brassaud cheminait vers La Vauzelle, près de St Porchaire, avec ses deux mules, monté sur l'une d'elle. Le loup le rencontre dans un endroit désert. Voici le récit de Brassaud :

« *Les mules font des sauts, ronflent, s'agitent; Brassaud inquiet regarde de toutes parts, voit un loup qui le suit pas à pas, tapage, s'agite, fait claquer son fouet, pour épouvanter le loup; l'animal, sans s'émouvoir, suit. Les mules s'agitent davantage. Brassaud n'en est plus maître, craint de tomber, descend, fait de tout pour faire peur à son ennemi. Le loup l'attaque; le combat est affreux, dure près d'une demi-heure; ils se battent corps à corps; l'animal, toujours debout sur ses pattes de derrière, le renverse par terre, tantôt l'homme dessous, tantôt le loup, se terrassent l'un et l'autre, se relèvent, se renversent; enfin le loup terrasse Brassaud, lui engoule la figure; Brassaud, de ses deux mains, saisit ses deux mâchoires, entrouvre sa gueule, se dégage, se relève; l'animal, écumant de rage et de fatigue, lâche sa proie, disparaît. L'infortuné Brassaud nage dans son sang; ses vêtements, en lambeaux, restent sur le champ de bataille; il se dirige à pied vers sa demeure; bientôt la faiblesse le force de remonter sur sa mule; il gagne à peine sa maison* ».

Le journal du département, en date du 26 Octobre, relate que le loup continua ses ravages sur la commune du Gua. Il est finalement tué dans la commune de Sablonceaux.

Monsieur le Préfet prit alors deux arrêtés : le premier pour nommer un médecin, chargé de se transporter auprès des malades, et le second pour faire des recommandations aux communes traversées par le loup présumé enragé.

Le Sous-préfet fit appeler le docteur Magistel, de Saintes. Gabriel Magistel naquit le 14 Juin 1768 dans la commune du Chay. Il fait ses études à Saintes, puis à Montpellier, où il est reçu Docteur en médecine. Il part à Paris pour y parfaire ses connaissances. Revenu en Saintonge sous le Directoire, ses compétences de praticien sont remises en cause par Jean-Baptiste Lefebvre de Villebrune, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Saintes.

De 1814 à 1816, il est conseiller municipal à Saintes, où il réside. Lorsque les événements de Beurlay surviennent, le Sous-préfet fait appel à lui pour soigner les blessés. Il sera assisté de deux confrères de Saintes, « *tous deux infiniment recommandables par leurs lumières et leur sagesse consommée* ».

Avant de partir, les trois médecins se mettent d'accord sur le traitement à suivre, indépendamment de la cautérisation des plaies. Cela consiste à donner à boire aux blessés une « *forte décoction de sommités fleuries de genêts jaunes, à raison d'une bouteille par jour* ».

Ce breuvage sert aussi à laver les plaies, et est employé tous les matins comme gargarisme. Ce traitement sera scrupuleusement observé par le médecin, comme indiqué dans le nouveau Journal de médecine, en date de Décembre 1821.

Le médecin se rend auprès des blessés pour cautériser leurs plaies. Après le courageux Brassaud, il va au village de La Marboire, commune de St Sulpice, puis au village des Papillons, commune de Romegoux. Messieurs Massiou, médecin à Pont-Labbé, et Douville, chirurgien à St Porchaire, lui sont d'un grand secours.

Monsieur le Sous-préfet « *se porta de sa personne dans les communes où étaient les blessés pour leur donner des consolations, et leur distribuer quelques secours pécuniaires* ». Il ne put s'empêcher de frémir à la vue de ce spectacle : les individus mordus occupant le même lit que ceux qui ne l'étaient pas, la difficulté pour le médecin de prodiguer ses soins et de vérifier que son traitement est bien suivi.

Il décide alors de réunir les blessés dans une même maison, où il sera bien plus facile de leur donner des soins. A son retour, il transmet un rapport détaillé de sa tournée à Monsieur le Préfet. Ce premier Magistrat, « *dont tout le département bénit l'administration sage, paternelle, et éclairée* » approuve la décision par ses lettres du 17 et 19 Octobre.

« *Je ne puis qu'applaudir, M. le sous-préfet, à tout ce que vous avez ordonné....Je trouve parfaitement convenable le parti que vous avez pris de réunir tous ces malheureux dans une seule maison....Je me charge de faire payer toutes les dépenses....Je vous prie de témoigner à M. Magistel combien je suis touché de son zèle à secourir les infortunés que vous avez confiés à ses soins....Je ferai connaître sa belle conduite, et je signalerai aussi à la reconnaissance publique toutes les personnes que vous me citez comme ayant montré le plus de dévouement pour venir au secours des blessés J'attendrai, avec une vive impatience, vos rapports sur l'état de vos malheureux malades. Prenez toutes les mesures qui vous paraîtront utiles, soit pour leur procurer tous les soulagements que réclame l'humanité, soit pour prévenir les dangers que peut amener la suite de la maladie* ».

Dès le 18 Octobre, un petit hôpital est installé dans une maison de la grand-rue de Beurlay, réparée en toute hâte, par les soins de M. le Maire.

Tout le mobilier nécessaire à cet établissement fut pris à Saintes. « *M. le Maire de cette ville, animé par des sentiments de philanthropie biens louables, offrit quinze fournitures de lits complètes, trente paires de draps, des chemises d'hommes et de femmes* ».

On réunit, sur le champ, tout le mobilier dont on avait besoin, et le tout fut transporté à Beurlay « *avec toute la célérité possible* ».

M. Allard, maire de cette commune, secondé par M. Fragneaud, maire de Saint- Sulpice et plusieurs de ses administrés, installa ce petit hôpital en moins de 24 heures. Le sous-préfet *s'y porta pour tout encourager de sa présence*, et le 20 octobre on y installa les malades. Ces braves gens, reconnaissants pour tous les soins qu'on leur prodiguait depuis le début, « *se rendirent seuls et avec empressement dans la maison destinée à les recevoir* ». Pour eux, tout désir du docteur Magistel devenait une loi. En effet, *quelle répugnance pouvaient-ils éprouver à se transporter à Beurlay, puisqu'ils avaient la certitude d'y recevoir, à chaque instant, tous les secours que leur état réclamait*. Ils avaient une bonne nourriture, étaient bien nourris et bien chauffés, « *et tout cela sans une seule dépense pour eux* ». En outre, ils restaient près de leur famille et de leurs amis. Le village de La Marboire n'étant qu'à une demie-lieue de Beurlay ; et celui des Papillons à un quart de lieue. « *Qu'on prenne la carte de Cassini, et l'on verra que telles étaient les distances* ».

Les malades installés sont au nombre de huit : Jean Aimard et ses deux filles ; Pierre-Ambroise Combeau et ses trois enfants ; et enfin Georget, le voisin de Combeau.

Il faut maintenant les confier aux soins de *ces Dames respectables, modèles de toutes les vertus*, que sont les sœurs de l'hôpital civil de Saintes. Le temps de meubler une maison voisine, et le 21 octobre les sœurs sont à même de se consacrer aux soins des *malheureux blessés*. Seul le père Brassaud, *homme aisé*, fut soigné deux fois par jour, à son domicile, par le docteur Magistel.

Tout cela était surveillé de près par le Sous-préfet. et M. Magistel lui faisait parvenir des rapports journaliers, que lui-même transmettait au Préfet. Le traitement cité plus haut semblait maintenir les blessés dans un état plutôt tranquilisant.

Or la nuit du 26 au 27 Octobre, Brassaud fut atteint par la maladie. Le docteur Magistel ne put que constater tous les symptômes de l'hydrophobie, autrement dit, de la rage. Il mourut dans la nuit, en proie à de terribles convulsions.

Une femme de Sainte-Gemme, attaquée au Gua, mourut le 29. Quant aux huit blessés, ils allaient et venaient librement près de l'hôpital de Beurlay, sous une *surveillance convenable*.

Dans la soirée du 29, l'une des filles Aimard, et l'ainée de celles de Combeau donnèrent des signes d'inquiétude. On les sépara des autres ; Le 30, médecins et sous-préfet constatent les symptômes les plus caractéristiques de l'hydrophobie : *horreur invincible pour l'eau*, ce qui les fait s'éloigner de toute nourriture, de toute boisson, et provoque des convulsions, *à la vue de l'eau, d'un miroir, ou de tout autre objet ayant de l'éclat*. Le malade donne un terrible spectacle, une écume abondante lui sortant de la bouche.

Le docteur Magistel, calme et courageux, force l'admiration. Il renonce même à la chemise de force pour l'une des filles, la tenant dans ses bras jusqu'à la fin. Il est aidé en cela par M. Rejou, chirurgien à Pont-L'abbé, et M. Niox, médecin à Saintes.

Les deux jeunes filles succombèrent les 30 et 31 Octobre. Le 7 Novembre, la seconde fille Combeau fut emportée par l'horrible maladie. Puis ce fut le petit Combeau, le 16 novembre.

Dans les archives, on retrouve tous les actes de décès. Sur les huit malades de l'hôpital, quatre survécurent : Aimard et l'une de ses filles, Combeau, et Georget.

La cautérisation des plaies, semble avoir été un succès. A la fin des quarante jours, ils furent renvoyés chez eux, où ils reprirent *leurs habitudes et leurs travaux*. Au soixantième jour, on les considéra *comme entièrement sauvés*.

Monsieur le Sous-préfet distribua le montant des souscriptions ouvertes par ses soins, *à tous ces braves gens, pour les dédommager de leurs pertes, et de leur infortune*.

Quant au Docteur Magistel, son dévouement est récompensé par une médaille en or à l'effigie de Louis XVIII. Il publie un *traité ou observations sur l'hydrophobie*. Il décède aux Gonds, dans sa propriété du Ramet.



Une visite chez Daniel et Yvette Petit

Plusieurs raisons ont amené le Boutillon à rendre visite à Daniel et Yvette Petit à Bazauges, petit village d'environ cent quarante habitants. Finalement c'est le 8 Novembre 2013 que ce très long déplacement à sept kilomètres au Nord-Est de Matha a été organisé, en compagnie de Maït' Piârre et de notre nouveau webmaster Benjamin.

D'abord c'est Michelle, une généalogiste amie de Mr et Mme Petit, originaire du coin, mais comme elle l'écrit exilée à Issy les Moulineaux, qui a signalé au Boutillon, en ce début d'année 2013, qu'il y avait un joli petit musée à visiter dans cette partie de la Charente- Maritime.

Deuxio, Madame Petit a communiqué par courrier à l'ami Pierre Péronneau, mélomane averti, une chanson inédite que sa mère lui avait apprise il y a longtemps, « La chanson de Jhean Cothiu », et même qu'Yvette se disait prête pour l'enregistrement en direct.

Tertio Mr et Mme Petit, avant de se retirer à Bazauges habitaient à Saint-Jean d'Angély et connaissaient très bien, les parents de votre serviteur.

Tout ça fait que nous avons été reçus, comme il convient, dans une belle maison charentaise aux vastes pièces et décorées avec bon goût. Souvenirs, échanges divers, et discussions sur fond de patrimoine local, furent de la partie.

Une amie du pays, Janine Ben-Amor, très documentée s'était jointe à nous, et elle a même donné de la matière à Pierre pour analyse.

Mais le clou, ce fut bien entendu Yvette, qui avec son beau filet de voix, nous a fait découvrir cette chanson sous l'œil vigilant de la caméra.



Yvette et Daniel Petit

Le temps passe vite, et c'est tout de suite quatre heures. Nous avons eu droit alors, à un beau morceau de milla confectionné par Yvette, à partir de la recette donnée dans le dernier Boutillon. Ma foi, excellent, et il avait même un petit goût de reviens-y.

Repus, nous avons pu enfin aller visiter le musée personnel de Daniel et Yvette, appelé ici, « la maison de Pierre Marais ».

Dixit Yvette, cette maison vraisemblablement la plus vieille de Bazauges a été construite en 1736. C'est gravé dans la pierre, sur un linteau de porte.

Cette maison était vouée à la démolition, mais un sursaut du type sauvegarde du patrimoine, l'a remise sur pied en 1994.

Pierre Marais y est donc né en 1817 en pleine Terreur, et il y mourut en 1890. Entre temps il avait exercé les activités de cultivateur, garde champêtre, et même sacristain.

A l'origine, seule la pièce d'en bas était habitable. Elle fait environ 6 mètres par 7 mètres, et servait à la fois de cuisine, séjour, chambre.



On y trouve une multitude d'accessoires et objets anciens, avec également un potager charentais en pierre à deux feux, accolé à la cheminée, un escalier qui montait à l'étage, autrefois seulement réservé au stockage du grain, mais qui est devenu depuis une chambre d'époque.

Deux choses en particulier ont retenu mon attention. Dans le milieu de la salle on remarque un trou arrondi dans lequel était logé le bas de l'axe rotatif du *vironou*, le haut de ce même axe étant généralement pris dans le plafond en bois.



C'était l'ancêtre du baby-trotte, le petit drôle était glissé dans une sorte de « carcan » en bois, ou de bourgne. Il pouvait faire marcher ses petites jambes tout en tournant autour de l'axe. Il ne craignait rien et ses parents avaient la paix.

Dans le même ordre d'idée on trouve aussi dans ce petit musée une *coulisse* d'époque.

C'est le même principe que pour le *vironou*, mais là l'enfant fait des allers et retours au lieu de tourner en

rond.



Après Pierre Marais, cette maison fut habitée par d'autres familles quelquefois nombreuses, jusqu'à six personnes vivant donc toutes dans la même pièce, et ce jusque dans les années 1920. Ensuite, elle est devenue salle de bal, de théâtre, de cinéma.

Ce petit musée est visitable sur demande auprès de Mr et Mme Petit (ou en écrivant au Boutillon), ainsi que lors des journées du patrimoine. Les écoles du canton y viennent également. Et quelquefois, pour le grand régal de ces joyeuses équipes, Yvette et Daniel, leur font griller du pain dans la cheminée.

Un souvenir inoubliable.

Jhoël

La chanson de Jhean Cothiu

Yvette Petit nous raconte que sa grand-mère lui chantait cette chanson, dans les années 1942 – 1945, en gardant les vaches. Elle relate l'existence des anarchistes Ravachol et Auguste Vaillant, auteurs de plusieurs attentats, et guillotiné l'un en 1892 et l'autre en 1893.

D'ailleurs, avant de chanter la chanson de Jhean Cothiu, Yvette se souvient du premier couplet d'une autre chanson qui se chantait dans les foires, racontant Vaillant et Ravachol qui avaient jeté une bombe à la Chambre des députés : appuyer sur le lien en rouge :

<http://journalboutillon.com/?p=363>

Quant à la chanson de Jhean Cothiu, la voici :

<http://journalboutillon.com/?p=371>

*L'aute jhour jh'encontris Jhean Cothiu
Dans l' faubourg Saint Utopie.
Jh'huchis d' même : « Et vour vâs-tu,
Étou l'Yabe qui t' galope ? »
S'ti que l' me r'jhoignit
Mon peur vieil ami,
Peux pas réprer, seugue me vite
Pac' qu'arriv'rai pas
Là vour que jh' m'en vas,
Si jh' pardit ine minuite !*

*Eh beun jh' prends mes jhambes à mon cou
Peur le seugue coûte que coûte
Courçons tous les deux pi qu' des fous
Dans l' mitan d' thiellés routes
Pendant thieu galop,
Beurdindin mes bots
Racassiant cont' les piâres
Y'étais ébaffé
Peuvis pu buffer,
Mais v'lais pas rester d'âre.*

*En traveursant l' champ d' fouère des ch'vaux
V'là qu'au l'air dau Yâbe
Qui n'argardait point vour qu'o faut
Se cotit cont' in arbe.
I s' cognit l' calâs,
S'éraflit la piâ,
I s' fazit ine grouse queugne.
I chéyit dau cot,
Cassit ses deux bots,
Thieu peur' chétit areugne !*

*Pas putou r'levé Jhean Cothiu
Le thiu tout lugrou d' fâgne
S' r'mitit à caurit pieds nus
Pu pis qu'in ch'vau d' Beurtagne.
Mais cré bon sang qu'a t'ou
I m'disis beun étou
Qu'ol a thieuq' chouse de sale
O m'éton'rait pas,
Jh' le seuguit à deux pas
Coum' l'arrivait aux halles.*

*Jhuste à thieu moument il huchiant
Artelou, la-bàs l'anarchiste
Moé jh'ai eu pour et jh' me cachis
Dârière l' Palais d' Jhustice.
Ol avait des ghens,
Peurtout qu'arriviant
D'coûté, d'avant, dârière
Peur arrêter Cothiu
Jhe l' créyais peurdu
Peurmi thielle feurmillère.*

*P' tête ine demi minuite pu tard
O vint deux gâs d' chez l' maire.
Allons qu'i disiant harmitar*

*Seugue-nous chez l' commissaire.
Et les ghens huchiant :
« Ravachol, Vaillant,
Jhallons l' pendre à thielle poutre ».
Mais qu'étou don qu' jhai fait,
Jhean Cothiu braillait
« Vous badinez m'en doute » !*

*Les quenailles ramassiant dau chail
Peur zi foute dans l'échine.
In r'mouleur aguizait son dail
Peur zi fende les narines.
In grand marichau
Y arrachait les piaus,
Ses mains n'en étiant piennes.
In marchand d' guano,
Teurpait ses groûs bots
Son peur bonnet d' laine.*

*Bref, i zi mettiant à beza
Ses thiulottes et sa veste
Son p'tit ghilet qu'étit d' biâ drap
Zi passit coum' le reste.
Hûrus'ment peur li
Qu'in monsieu s'am'nit
L'ariant tué l'yabe me brule
« Vout nom qu'i li décit »
L'aute li répounit :
« Jhean Cothiu que jh' me noume » !*

*« Répounez don, qu'étou qu'ol a
Ol é mé la Jhustice.
L' diziant thiellés ghens que voulà
Que vous êtes anarchiste » !
Anarchiste de fait,
Seûx marchand d' gorets,
V'nis peur n'en vend' vingt-quate.
Peur mes thinze-cent francs,
Sans thiellés brigands,
Thiés qui veuliant me batte » !*

*« Devions nous trouver à midi
Là chez Yau l'aubarghiste
Mais avour moun houme est parti
Pisqu'ol'é-t-ine heure diste !
Ol é bin malhûreux
D'éte battu coum' thieu
Peur ine si boune pratique,
Braillait Jhean Cothiu,
I zi r'vinrait pu
A Saint-Jhean d'Anghélique » !*

*Les ghens badiant pi qu' des colas
Thi guettiant zeu beurnée.
Le moncieu tirit son chapîâ
« Bonjhour la compagnée ».
Jhean Cothiu s'en allit,
Peur passer d'avant li,
Jhe m'tiris d' ma cachouère.
« T'as passé que jh'y décis »
Sti que l' me répounit,
Et beun jh'allons don bouère » !*

*Mangheons in bon michot d' quat' sous
Et i bouévons in litre
Jh' payons nout' écho aussitout
O fallait bin qu' l'on s' quitte.
On s' baillit enfin,
Ine boune poignée d' mains
Chacun seguit sa route.
De thiau l'évèn'ment
Pendant bin longtemps
M'en souvinrais m'en doute (bis).*

Des évènements à ne pas manquer

FESTIFOLK 10^{ème}

FESTIFOLK

Samedi 25 Janvier 2014
Bal folk à partir de 21h entrée 6 euros
Animé par les Cigouilliers et les groupes invités

Dimanche 26 Janvier 2014
Spectacle folklorique
à partir de 15h entrée 7 euros

PARC DES EXPOSITIONS Hall Mendès France - SAINTES

Organisé par le Groupe Folklorique Aunis & Saintonge
Renseignements: 05.46.92.96.73 et 05.46.92.66.48

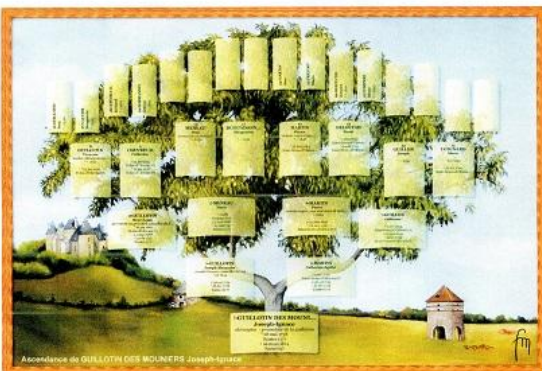






Généalogie
en
saintonge

Salle Centrale - Place de l'Échevinage
17100 SAINTES



Du 8 au 15 février 2014
De 14h00 à 17h00

Expositions de généalogies, monographies
Conseils, initiations et utilisation de logiciels
Atelier de paléographie, conférence
Rencontres et échanges entre généalogistes

Entrée libre - cg.saintonge17@e.fr - 05 46 93 96 72

**Salon du
chocolat**

2014

Samedi 22
14h-18h
Dimanche 23
Février
10h-18h

**Maison
du folklore**
Square Pierre Machon

La rencontre
Du chocolat
Et du folklore

Entree 3 €
Avec chocolat chaud
Gratuit jusqu'à 12 ans

Fabrication et dégustation gratuite
Par les artisans Pâtisseries Chocolatiers
De la Charente Maritime




Une nouvelle association : « Passé composé de Saintonge »

Notre ami Noëléon vient de créer une nouvelle association, à laquelle « Le Boutillon » ouvre ses colonnes. Nous lui laissons le soin de vous la présenter. Pourquoi une association, dans quel but : réunir sous un même toit bon nombre de traditions de notre passé saintongeais, composés et traités dans une mosaïque de sujets exploitables par des animateurs déjà existants et répartis dans notre province.

Sous l'impulsion de quelques acteurs motivés l'association « Passé composé de Saintonge » a vu le jour par les statuts déposés 12 novembre : confirmés à la sous-préfecture de Saintes et parus au J-O le 30 novembre 2013.

Buts et motivations

Sauvegarde des traditions populaires et culturelles : expression patoisante, coutumes, folklore, muséologie, édition, céramique, mobiliers, habits, tissus, outillage ancien.

Le siège social est fixé à la Maison de la Mérine à Saint Césaire. (6, rue de la Mérine).

La gestion administrative est assurée par 5 membres titulaires des postes principaux : présidence, secrétariat, trésorerie. Noël Maixent, animateur du Musée des Bujoliers

(entre autres), sera en charge dans un premier temps, du fonctionnement de l'association.

Celle-ci sera composée des membres recrutés qui voudront bien adhérer aux travaux de pérennisation du patrimoine saintongeais.

Les statuts prévoient d'accueillir un ensemble de micro-associations œuvrant déjà pour la même cause (*sans statuts définis*).

Le Musée des Bujoliers étant dans ce cas, sera le premier groupement hébergé par « Passé composé de Saintonge ». Cela peut ouvrir la porte à d'autres formations en attente d'identité légale dès lors que leur activité est en phase avec nos traditions populaires et culturelles déjà notifiées.

Cela permettra de constituer une famille libre et sans contrainte dont le principal objectif est commun. C'est dans le meilleur esprit d'une relation collective et amicale que nous souhaitons voir évoluer la bonne marche de notre groupe patrimonial et culturel. (*Nos statuts sont disponibles sur demande*) Nous attendons votre appel.

Contact : Passé composé de saintonge - Adresse : 6, rue de la Mérine 17770 Saint Césaire Tél : 05 46 91 98 Courriel : fontdouce-coran@wanadoo.fr

Noéléon

Résultats du Kétoukolé



Le fer trouvé par Monique Maixent, au milieu de ses autres fers à tuyauter, et dont elle ignorait totalement la fonction est en fait, un fer à passer (ou plutôt à friser) les moustaches.

Le gagnant est Pierre Couprie du Gicq, qui se fait appeler également Pière le marchand d'gueneil. Nous reparlerons de ce Pierre là, dans un prochain Boutillon. En attendant le Boutillon tentera d'organiser une rencontre entre Pierre et Monique, personnes toutes deux très impliquées dans la sauvegarde du patrimoine vestimentaire de l'époque, et qui aurons certainement beaucoup de choses à se dire.

Jhoël

Thieuques dates à r'teni

Les Buzotiâs de Jhonzat

Samedi 08 Février 2014 20 h 30 Cravans
Dimanche 23 Février 2014 15 h 00 Semussac
Dimanche 09 Mars 2014 15 h 00 St-Germain de Lusignan
Dimanche 16 Mars 2014 15 h 00 Consac
Samedi 22 Mars 2014 20 h 30 Usseau (79)

Les Durathieurs

Calendrier dans le Boutillon n° 32

Les Goules réjhouies de Saint-Yriex

L'heure perdu, lei r'rouvaille, les nains à Mélie, et c' que femme veut.

Dimanche 2 février 14heures 30 Villefagnan

Samedi 8 février 20heures 30 Claix
Samedi 15 février 20 heures 30 Genac
Samedi 22 février a 20 heures 30 Vindelle
Dimanche 23 février a 14heures 30 Vindelle

La grouée du Père François (spectacle charentais)

Salle des fêtes du Thou le samedi 8 février à 20 h30 et le dimanche 9 février à 14 h

Salle des fêtes de Landais le samedi 15 février à 20 h 30, le dimanche 16 février à 14 h, le vendredi 21 février à 20 h 30 et le samedi 22 février à 20 h 30.

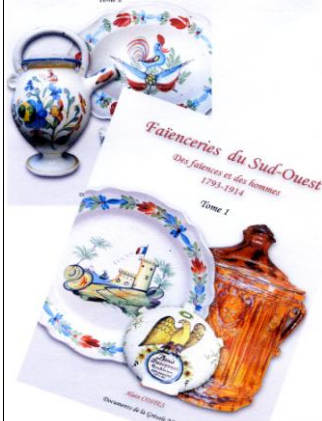
Réservation : 05 46 27 73 81 ou 05 46 43 39 47

AG du Cercle généalogique de Saintonge : 2 mars à 10 h. Salle Saintonge à Saintes.

Faïenceries du Sud-Ouest

Des faïences et des hommes
1793-1914

Tom 2



Un livre à vous conseiller

Ouvrage d'Alain COSTES avec les contributions de Madeleine Bertrand, Liliane Deschamps, André Fraszczynsky, Jacques et Lucienne Guérit, Jean-Lionel Henriët, Martine et Michel Houdet, Pierre Lamothe, Christiane Miramont et Jean-Claude Moissat.

Format A 4, deux volumes d'un total de 469 pages avec de très nombreuses illustrations en couleur.

Nouveau document indispensable pour la connaissance d'un sujet jusqu'alors bien négligé, celui de la production faïencière du sud-ouest de la France durant tout le XIXe siècle. L'ouvrage présente l'inventaire de plus de 160 faïenceries, allant des plus petites aux plus grandes, dans 15 départements. Il nous fait redécouvrir cette industrie, ses acteurs, la vie économique du moment, les structures de production et les objets produits des plus usuels aux plus artistiques, enfin, et pour terminer cette étude un essai de typologie des formes comprenant une grande variété d'objets essentiellement utilitaires, plus rarement décoratifs, qui variera en nombre et en diversité suivant les époques et suivant les fabriques.

Pour commander : chèque de 55 euros + frais de port de 6 euros à l'ordre du GRECAM (Marc Sennes), 71 impasse du Coût-Saint-André 40180 HINX. Tél : 05 58 89 55 28.

Les histouères de l'Ajhasse

Ol a-t-ine drôlesses que jhe c'neûs beun, et thi sait feire peter sa goule, thi nous a douné deux histouères en patouès. Son nom de scène, c'est l'Ajhasse.

Ces deux histoires parlent d'esthéticiennes, de produits pour rendre les femmes plus belles, tout cela avec beaucoup d'humour.

J'ajouterai simplement : « *L'Ajhasse, t'as point d' besoin de thiellées acries su la goule peur eite belle ... de la bave de cagouille ! Quant au maillot, jhe peux reun en dire ...* ».

Dans le prochain numéro du Boutillon, vous aurez droit à une autre patoisante : la Nanette de Fresneau.

Mait' Piârre

Mesdames, des cagouilles peur' vous rende pu belles !

Jh'avons ben d'la chance, nous autes, Saintongheaises : peur la cosmétique, et peur pas cher, jh'avons les cagouilles de nous jhardrins ! Asteur, thiés moncieux scientous de la cosmétique venant d' prouver que la bave de thiés bestiaux est sans comparaison, tout c'qu'ol at de meu peur' nout' piâ délicate!

Il avant fabriqué ine crème qu'est comb' riche en aillantoïne, en collaghène, en élasticine, en acide glycolique, en vitamines, (*zou créez-vous ?...*), et o coûte assez cher, ben sûr, si vous ajhtez la boîte de crème ! Mais coum' jhe sons point tro bêtes, jh'allons zou faire gratuitement.

Vouèlà don l'arcette :

Ramassez, peur coumencer, ine cinquantaine de cagouilles, quant o mouille ben sûr, sacquez-les dans n'in pot, et mettez-le dans vout' salle de bains.

(Si vous favez ine grande taille, o faura mè d'cagouilles prr couvrir toute la surface à embaver...)

Déshabillez vous, ben sûr, et enveloppez vos piaux dans n'ine sarviette. Mettez don un vieu bâlin ben prop' dans l'fond d'la baignoire, peur qu'o seye moins frêt.

Mouillez vous in p'tit la piâ, et couchez-vous dans thielle baignoire vide (sans faire pisser l'éve !); lâchez les 50 cagouilles su vous, mettez-n'en ine dizaine su vout' goule, bougez pu, et attendez ine boune demi-heure : attenthion quand vous vous r'tornrez d'coûté à pas n'en ébouiller !

(Si d'asard, a baviant pas assez, poudrez-vous avec de la sau d' l'île de Ré, et attenthion à pas n'en mettre dans vos zeuils !)

Amprès, ôtez les cagouilles, massez vous beun avec leu bave, rincez, et pis ol est fini !

Vous avez la piâ aussi fine qu'ine drôlesse de thinze ans, les jhottes fraîches coum' ine loche, toutes vos rides et vos pattes de pions arant disparu ben sûr, et vous avez rajheunzi d'vingt ans !

O s'ra pas si cher que d'aller chez la stéticienne, et encore de mê, vous avez vout' souper quasiment prêt : 50 cagouilles déjhâ préparées, prêtes à mette su la grille !

Faut que jh'me fasse belle !

Asteur qu'o v'là les fêtes (de la fin d' l'année), nous' zautes, les femmes, songheons déjhâ à la touëlette que jh'mettrons, à l'état d' nos peuques et d' la piâ d' nout' goule, ben sûr.

Quant'on est rendu ine séniore, o vaut meu s'y prendre à l'avance, vous zou jhure !

Coume ben des femmes, jh'aime meu m'othiuper d' thieu toute seule que d'aller chez la tséséthienne, qu'ol est comb' cher, et jhe veux point qu' thiellés créthiennes vouéyant mon chantier : ol est parsounel, thieu !

D'abôrd, la veille dau jhour Jhi, o faut ôter les poués qui poussant (moué, jh'ai d'la chance, o n' na pas d' trop !) : in p'tit sous les naziâs, troués au menton...jhe zou fais avec in'arrache-poués alactrique, et amprès, jhe zou pässe à l'éve de vie peur pas qu'o m' fasse des boutons roughes amprès, coume à thiette peur Anghélique, qu'on arait dit in peurot pendant troués jhours .

Mais ol at des femmes à barbe qui n' n'avant peurtout su les jhotes, bounes ghens, a sont beun à piaind' : o leu faut m'en doute in râsouér coume leus' houme... ?

Thieu qui fait l' mè d'mau, ol est peur arracher les poués dans les niffles avec ine pince à épiler : o m'fait vni les larmes aux zeuils, et peurtant, seus pàs douillette...

Enfin, ol est l' pu chéti d' l'opérathion...

Amprès, o faut s' déjhobrer la goule ben coum'o faut : jhe m' cache les piaux sous in bounet-charlotte, qu'on dérait Marie-Antouénette à l'échafaud !

Jhe prends in gant et pis dau savon, jhe m'astique ben coume o faut sans doubl'ler la couane dau cagouet. O faut bin zou rincer et zou' esseugher avec ine sarviette bin prope.

Pi là, o faut faire in masque que n'on dirait' in babouin : jhe me jhobre avec de l'arghile varte ou beun in' eû bin battu dans n'in ptit d'heule de calâs, ou beun in bol de fraises ébouillées...

Jhe zou étale peurtout su la goule sauf les abôrds des zeuils, et jhe vas m'coucher sans bougher ine boune demi-heûre peur qu'o pôle et qu'la piâ éille l'âr d'éite ben r'pâssaée. (O faut pas qu'le portab'le se mette à chantuser, vous zou promets !...ou qu' le bourgeois vous d'mande thièque chouse : y zou sait !...).

Et asteur, on zou ôte avec in gant, à l'éve tiède: o n'n'at peur in moument pasqu' ol est tout collé, sec et dur su vout' piâ !...Beurnocio !...Et faire attenthion qu'o bouche pas la bonde dau lavabo...

Amprès, o faut s'masser la couane et l' cagouet avec ine boune crème peur la goule, doucement et longtemps...Moué, jhe mets d'la graisse de piron quand o l'adoune : ol est moins chérant ! Mais...o brille, thieu, ol est vrai : jhe seus brillante et teurluzante : qu'est-tou qu'o fait ?...

Vouèlà don peur la grouse ouvraghe de la goule.

Mais ol at pàs qu' thieu, vous pensez beun ! Si ol est l'été qu' vous allez au bal, vous s'rez dégargatée d'peurtout : les bras nus ! O faut don raser les d'sous d'bras, les « asselles » qu'y disant ! *(Si ol est en hivar, ol at pas d'impourance, peursoune zou vouéra !)*

Pareil peur les mollets des jhambes, surtout asteur qu'il avant r'mis la mode aux jhupes cortiaudes : les poés devant ête ôtées teurtous ! Moué encore, o va, mais jh'en k'neus qu'o semb'Il des biques angoras : avec thieu qu'al enl'vant, a pourriant s' faire in ' oreiller !...

Et pis, qu'étout qui raste à découaner ?...Vous zou savez pas ?...A n'en causant peurtant ben, thiellées-là thi fréquentant les cabines des tséséthiennes !

« LE MAILLOT » !

Et qu'étout thieu ? qu' jh'ai d'mandé, la peurmière foué qu' ma p'tite feuille n'en n'a causé ?...A me zou 'a esp'lliqué !

Ah ! Beun ! ol est sûr que non ! Pas question ! Peursoune ne m' touch'ra jhamais à thiel endroit ! Sont-y pas fous ?... (O s'y paraît qu'asteur, minme des oumes se rasant peurtout peurtout !) Et encore de mé, o faut teurjhou payer ! **Et y s'piendrant amprès thieu, qu'il avant pas d'sous !!...**

Où son- jhi don partis ?... Quand don s'arrêt'ra-t-ou, toutes thiellées folies dau monde ?

Bon, assez causé ! Asteur, faut que jh'me fasse belle !...

Céline et les élections municipales

Les fêtes sont terminées, la nouvelle année est arrivée, et Corine a repris son activité à la Maison de pays, à Saint-Césaire. En cette belle matinée de fin janvier, malgré le froid qui s'est installé, les clients sont venus pour s'approvisionner et surtout pour discuter.

« Il arrêtant pas de petucher, dit Sidonie, qui n'est pourtant pas la dernière à faire peter sa goule ! Ine losse !

- Savau si nout' Mâre va se r'peursenter ? s'telle.

- Jh'en sais d' reun, répond Céline. I zou a pas dit. Mais o m'êtoun'rait point qu'i s' repeursente, peursoune d'aute n'en veut ! »

Il faut dire que les élections municipales approchent, et les discussions vont bon train sur le sujet.

« Ol a-t-ine coumune de troés cents habitants, pas bin loin d'ithy, vour il avant fait troés listes, dit Sidonie. I s' mangheant la pire enteur zeux ! Et i sont ni de dreite ni de gauche, ol é pas de la poulitique, mais ol é qu'i s'entendant pas à cause d'histouères de familles.

- Vous créyez qu'i sont fins, thiéllés peur' chrétiens ! dit Céline. Moé jh'en veuris pas d' thielle piace minme si n'on me payait mille uros peur jhôn ! »

Il y a là Raoul, un ancien cantonnier, retraité de la commune, un brave homme, pas très futé mais gentil, qui a cependant un grave défaut : il bégaye.

« Moé, qu'i dit, moé, jhe ... jhe ... jhe ... jhe peur ... peur ... jhe peuris me peur... peur ... peursenter !

- Toé ? dit Sidonie. Et beun serions dan-in biâ garet ! Quant t'étis cantonnier, t'aimis meûx l'ouvraghe toute faite, et tu veuris eite Mâre asteur ? Rin que peur feire in discours o prendrait la jhônée ! Et peur eit' Mâre, o faut poin-éite ine teite de sot ! Et toé, t'es pas pu fin que dau poél d'âne !

- Mais o ... o ... o ... n'en a ... dan ... dan ... dan la ... dan la la ... dans la cou ... cou ... cou ... coumune, thi sont ... sont sont ... pu sots ... sots ... sots ... que moé !

- O peut s'trouver, dit Céline. O deut bin avoèr dix autes sots dans la coumune, et o ferait in biâ conseil municipau !

- In conseil municipau de sots ! Vous parlez d'in drigail ! ajoute Sidonie. M'en doute qu'ol irait piangh'ment !

- Amprès, dit Céline, tu peuris te peursenter coum' député. Jh'irai à la Chambre rin que peur t'entend' feire in discours. O devrait intéresser l' monde !

- P'têt' que le Peursident de la Répuyique te noum'ra Miniss ! ajoute Sidonie. Miniss des transports. Toé qu'a été cantonnier, tu c'neût beun les routes ! Minme si t'étis pu souvent appoué su le manche de ta pelle qu'à r'boucher les creûx su la chaussée !

- Vous ... vous ... vous c'neu c'neu ... vous c'neussez ... reun ... reun à la pou ... pou ... pou ... pouli ... poulitique ... cou ... cou ... coum' tout' ... tout' ... les fufu ... les fumelles !

A ce moment, entre dans la boutique Émilien, que l' monde app'lant Milien le Cothiu. Je ne vous dirai pas d'où lui vient ce surnom.

Un qui est content, c'est Raoul : seul avec *thiellés deux fumelles*, à se faire chambrer depuis un bon moment, il espère que « les mouches vont changer d'âne ».

« Bonjour Milien, dit Corine. Comment allez-vous.

- Ah mes peur z'enfants ! Corine doune-me in vârre de pineau. Tu peux beun déboucher ine bouteille, en thieu début d'ân-née. Jh'en ai d' besoin !

- A cause, dit Céline. Arais-tu vu le Yabe ?

- Non, mais jh'étis en face de la mézon de thieu drôle de Maurice, vous savez beun, thieu grand saute-berghère, qui galope amprès toutes les drôlesses.

- Et amprès ? dit Sidonie.

- Amprès ? En bireuillant peur la crouézée, jh'ai vu ine drôlesse qu'avait reun su la piâ, et li, thieu grand chéti, il était pas bin loin.

- Fi ... fi ... fi d' la la ... fi d' la mère dit Raoul. T'es bin ... bin ... bin chan ... bin chançou ... Al était ... était ... jho ... jho ... lie ?

- Voué, mais jhe seûx pas rasté !

- A cause ? dit Céline.

- Thielle drôlesse, ol était ma femme ! »

Maït' Piârre



— J' vins d' déjeuner chez nout' candidat. Ol est l'homme qu'i nous faut, ça, m'n' amit ; j'ai l' ventre p'iein c'm ine veuze !

Le Boutillon de la Mérine

Comité de rédaction

Guy Chartier (Jhustine)

Joël Lamiraud (Jhoël)

Noël Maixent (Noéléon)

Pierre Péronneau (Maït' Piârre)

Annette Pinard (Nénette)

René Ribéraud (Le vieux Durathieur)

Conseiller technique : Benjamin Péronneau (Ie fi à Piârre)

Contact : pperonneau@orange.fr ou noel.maixent@wanadoo.fr